

## \*MESSAGES IMPORTANTS\*

### SÉANCE EXTRAORDINAIRE À HUIS CLOS

Dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 (coronavirus), le gouvernement du Québec a adopté une directive autorisant, entre autres, les conseils municipaux à siéger à huis clos et permettant à leurs membres de prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication, sans nécessairement devoir être présents en personne (décret 177-2020).

Par conséquent, la séance extraordinaire prévue ce soir aura lieu à huis clos et aucun citoyen ne sera admis.

### CONSULTATION PUBLIQUE ANNULÉE

La consultation publique prévue ce soir (16 mars) à 19h30 portant sur l'adoption du règlement 2020-276 est **REPORTÉE** à une date ultérieure.



*Suivez notre page Facebook pour rester informé de l'évolution de la situation.*

